Programme de formation

Droit d'auteur et droits voisins : les contrats des auteurs et des artistes pour le spectacle

Objectifs :

Les structures impliquées dans la production ou l'accueil de spectacles sont régulièrement confrontées au droit de la propriété intellectuelle. Cette formation détaille le contenu des contrats qui y sont associés pour les auteurs, compositeurs, metteurs en scène, chorégraphes, créateurs lumière, scénographes, décorateurs, costumiers, artistes interprètes principaux, artistes interprètes d'accompagnement. Elle en étudie les clauses essentielles, s'attache à leur rédaction pour ouvrir la voie à leur négociation et limiter les risques.

A l'issue de cette formation, les participants seront en mesure de :
- comprendre et analyser une proposition de contrat
- repérer les manques et identifier les risques
- utiliser un contrat type à bon escient
- modifier ou rédiger une clause

A l'issue de cette formation, la structure ou le service développera des réflexes préventifs et sera en mesure de faire face à la négociation de contrats portant sur les droits de propriété intellectuelle et de production/diffusion d'enregistrements dans le domaine du spectacle.

Publics et prérequis :

Cette formation est destinée à toutes les personnes qui sont confrontées au droit d'auteur et aux droits voisins, au sein de compagnies ou de structures de diffusion. Les participants doivent faire preuve d'une réelle maîtrise du droit d'auteur et des droits voisins. A l'AGECIF, cette maîtrise s'acquiert à travers la formation Droit d'auteur et droits voisins, les fondamentaux.

Méthodes pédagogiques et moyens techniques :

Cette formation est centrée sur l'analyse, le commentaire, la critique et la mise en perspective des contrats habituellement pratiqués par les participants, y compris le cas échéant des contrats types. A partir de ces études de cas sont retracés les grands principes et les logiques de rédaction des contrats. Dans cette optique, il est demandé aux participants de se munir de contrats en usage dans leur structure.

Durée :

14 heures.

Programme :

Au cours de cette formation seront notamment abordées les thématiques suivantes :

Les principes généraux du droit des contrats
la qualification des contrats
les nouvelles règles du code civil
les points de vigilance

La création et la production musicale
la commande d'œuvre musicale
le contrat d'édition musicale
le contrat d'agent
le contrat de production phonographique pour l'artiste principal
la feuille de présence SPEDIDAM
les contrat de licence, de distribution ou de télédistribution phonographique

La création et l'exploitation du spectacle
l'adaptation ou traduction d'une œuvre préexistante
le metteur en scène, chorégraphe, créateur lumière, scénographe, décorateur, costumier
les droits voisins en cas d'utilisation de phonogrammes
les contrats d'exploitation du spectacle, cession et coréalisation

La captation audiovisuelle de spectacle
le contrat de coproduction audiovisuelle
le contrat de réalisateur
les points de négociation

Validation des acquis et évaluation :
La méthode pédagogique est centrée sur des allers et retours entre contenus théoriques et questionnements en rapport avec la situation professionnelle des stagiaires. En conséquence, la validation par le formateur des acquis de la formation, de la compréhension des questions abordées et de l'évolution des compétences se fait tout au long de l'action par un système de questions/réponses, d'exercices, de questionnaires et d'échanges entre les participants et lui même. Une attestation de suivi de formation est remise à chaque participant à l'issue du module. Elle précise les dates de réalisation et le volume horaire suivi.

Documentation :
La documentation pédagogique remise aux participants est composée de fiches techniques rédigées par l'intervenant et le livre L'Aide mémoire de La Scène : Droits d'auteur et droits voisins - Jean Vincent - 2016.